

La cause Boni de Castellane contre Anna Gould vient d'être décidée. Ce n'est point d'une façon irrévocable, car les causes de mariage restent toujours ouvertes, et j'en ai vu ne réussir qu'à la cinquième reprise. Les parties avaient dans l'intervalle trouvé de nouvelles preuves qui avaient fait changer la sentence des juges.

Cette cause de mariage est connue. Après onze années de mariage, Anna Gould, arguant que son mari avait violé la foi conjugale, et bien qu'elle en eût eu trois enfants, d'abord se sépara, puis demanda et obtint le divorce. Anna Gould était wiesleyenne, secte qui autorise le divorce. Elle en profita pour se remarier. Le comte Boni de Castellane aurait bien voulu jouir de la même faveur, mais il lui fallait pour cela demander la déclaration de nullité de son mariage. Anna Gould qui s'était remariée ne voulut pas que son mari pût en faire autant. Aussi déclara-t-elle qu'elle s'opposerait de toutes ses forces à la demande que pourrait présenter éventuellement le comte Boni de Castellane. Celui-ci, ainsi averti, devait trouver l'empêchement de nullité et il réussit à en découvrir un. Il paraît qu'Anna Gould, étant jeune fille, aurait déclaré, avant le mariage, qu'elle se mariait avec le comte, mais qu'elle entendait garder le droit de reprendre sa liberté si certaines éventualités se produisaient. Dans ces circonstances, Anna Gould aurait apposé à son consentement une condition contraire à la nature même du contrat, puisqu'elle en attaquait l'indissolubilité, et le contrat, en dépit des onze années d'union et des trois enfants issus d'elle, était radicalement nul à l'origine et était resté tel tout le temps. Le mariage était donc nul. Le comte demanda au pape de passer directement à la Rote sans faire faire auparavant le jugement canonique par l'officialité diocésaine. Cette faveur lui fut accordée, et la Rote, par commission apostolique, fut saisie de l'affaire. Elle la jugea le 9 décembre 1911, déclarant que le

les catholiques ont  
pourquoi n'ont-ils  
pourquoi sont-ils repré-  
les étoiles au ciel ?  
é, et gravement, à  
est impossible de ne  
raison les évêques de  
dans le catéchisme un  
nement d'alors sen-  
sion, et il sut agir si  
défendre par celui-ci  
l. Les Français en  
sent-ils ne pas en

tions même les plus  
il faut signaler la  
le service religieux  
Elle ne voulait pas  
aient été une grosse  
les prêtres d'Autri-  
pérament combattif  
feu. On les a donc  
à aux soldats-prêtres  
res des provinces du  
l. D'accord avec les  
visoirement la place  
ment, une chose que  
l'incorporation des